



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

### **SUR LES CESSIONS DE LA PARCELLE CENTRE DE VIE DU PAL A LA SCI DU PAL ET DE LA PARCELLE BATIMENT ADMINISTRATIF DU PAL A LA SOCIETE NISS VI**

Séance de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2021

## PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

*33 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.*

Messieurs, CASALS Jean, EBEL Jean-Marie, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, DAUFES Eric, HOELLARD Michèle, MARTINON Martine, ROSSI Jean-Pierre, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques.**

Madame et Monsieur, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

## EN VISIOCONFERENCE

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région - Tutelle des réseaux consulaires au sein de la **DREETS**

Monsieur Christian KLEBERT - Chargé de mission Economie Emploi - représentant **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Yvan ODDO - Chargé de mission au service des Affaires économiques - représentant Monsieur Claude BRECHARD - Directeur Départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.**

Madame et Monsieur, CASTELLANI Maryse, FOURQUIN Frédéric, **Membres Élus.**



Madame et Messieurs, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSÉ Paul, MATHEZ Pierre, ROUGET Sylvain, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BOISSE Jean-Christophe, DELAUNAY Bernard, GOLDNADEL Franck, LAPIERRE Nathalie, MARIN Matthieu, MESSIKA Cyril, PILIERE Jean-Yves, **Conseillers Techniques.**

## EXCUSÉS

---

Monsieur PAUL Fabien - Secrétaire, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LONDEIX Laurent, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus.**

Monsieur MATOUT Jean-Louis, **Membres Associés.**

Messieurs, BORGHESE Benoît, FLAMAND Pascal, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LEVI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Monsieur, GUTTADORO Jean-François, **Commissaire aux Comptes**

## ABSENTS

---

Mesdames et Messieurs, CHALEIL Laurence, KLEYNHOFF Bernard, MESSINA Cédric, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, TEBOUL Thierry, **Membres Élus.**

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANAGO Michel, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BONA Alexandre, CAPELLI Jean-Michel, COLOMBAN René, DELHOMME Christian, FOUQUET Denis, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PLUMION Nicolas, Puy Michel, RASPOR Marc, RIERA Julien, ROSIER Roch-Charles, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**



## EXPOSÉ

En Préambule, le Président SAVARINO annonce que Philippe IPPOLITO, en sa qualité de membre élu de la CCINCA, Président de la Holding IPPOLITO TRUCKS et de la Société Niss VI, s'est valablement déporté de l'examen de toutes les opérations liées au projet de densification du PAL. Par conséquent, il ne prendra pas part aux séances de l'Assemblée Générale qui traitent de ces questions, il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables aux délibérations de l'Assemblée Générale sur ces questions.

De même, Pascal NICOLETTI, en sa qualité de Président de la SCI du PAL, s'est valablement déporté de l'examen, pour le compte de la CCINCA, des opérations à intervenir entre la CCINCA et la SCI du PAL relatives au projet de densification du PAL. Par conséquent, lors de la présente séance de l'Assemblée Générale, il ne prendra pas part aux débats et aux votes relatifs aux opérations immobilières à intervenir entre la CCINCA et la SCI du PAL, ci-après exposées. Il ne sera dès lors pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables aux délibérations de l'Assemblée Générale sur ces questions.

Le projet de densification du PAL permet de préserver les ressources de la CCINCA tout en misant sur l'avenir (augmentation des capacités de stockage, mobilité, politique du dernier kilomètre ...).

Il nécessite toutefois, avant son lancement, une unification de la propriété foncière des parcelles domaniales qui entreront dans le périmètre géographique du sujet.

Après avoir entendu l'exposé du Président SAVARINO,

## CONSIDÉRANT

- L'information qui a été faite aux membres de l'Assemblée Générale de la rétrocession par l'AFUL à la SCI du PAL, pour l'euro symbolique, des parties communes situées sur l'emprise foncière du projet (résolution adoptée par l'AG de l'AFUL du 23 juin 2021) ;
- L'information qui a été faite aux membres de l'Assemblée Générale de la future acquisition, par la SCI du PAL, de la parcelle « Station-service » de 2 952 m<sup>2</sup> appartenant actuellement à la Société Niss VI, nécessaire au futur projet, au prix résultant de l'estimation réalisation par les Domaines (565 000 € HT);
- La nécessité qui en résulte de proposer à la Société Niss VI une autre parcelle domaniale lui permettant de relocaliser les activités actuellement exercées sur la parcelle « Station-service » (station d'avitaillement, centre de lavage, station tachygraphe) et que ces activités en question présentent une utilité incontestable pour les occupants et usagers du PAL ;
- Que la Commission des finances a donné un avis favorable à ces cessions le 16 juin 2021 ;
- Que le Bureau a donné un avis favorable à ces cessions le 5 juillet 2021 ;
- Que la cession de la parcelle « Bâtiment Administratif » du PAL à la Société Niss VI, et l'acquisition par la SCI du PAL de la parcelle « station-service » du Pal à la société Niss VI, sont soumises à l'avis de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts lors de sa séance du 5 juillet 2021. Dès lors, la délibération relative à la cession de la parcelle « Bâtiment administratif » est proposée sous réserve de l'Avis favorable de ladite CPCI.



## DECIDE

Dans ce contexte, en application de l'article 106.2 du Règlement intérieur de la CCINCA, les membres élus de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité :

- ▶ D'approuver la cession à la SCI du PAL de la parcelle « Centre de Vie » de 2 592 m<sup>2</sup>, à la valeur vénale estimée par les Domaines (1°680°000 euros HT) ;
- ▶ D'approuver la cession à la Société Niss VI de la parcelle « Bâtiment Administratif » de 5°123 m<sup>2</sup>, à la valeur vénale estimée par les Domaines (2°325°000 euros HT) décotée de 9% (209 250 € HT), en raison de l'obligation imposée à l'acquéreur de relogement des actuels occupants de la parcelle « station-service » sur la parcelle « Bâtiment administratif », et du coût de démolition du bâtiment administratif que ce relogement engendre. Il est précisé que cette cession est approuvée sous réserve de l'Avis favorable de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts lors de sa séance du 5 juillet 2021 ;
- ▶ D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces cessions, et signer les promesses et actes de vente, et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 57**  
**Votants : 32 (quorum : 29, atteint),**  
**Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 32**

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 5 juillet 2021

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO